

Procès-verbal de l'assemblée générale du 30/05/2009

L'an deux mille neuf et le trente mai à quatorze heures, les associés de la SAS « Terres Communes », à capital variable, au minimum de 37 000 euros ; dont le siège est à Bois Bas, 34 210 MINERVE, se sont réunis en Assemblée Générale, sur convocation du Président, Dans Les Alpes Maritimes, à La Brigue, Quartier Cravirola, au siège de l'association « Ferme Autogérée de la Roya ».

Le présent procès-verbal comporte :

- le résultat de chaque vote;
- le texte de chaque délibération;
- la description sommaire des débats.

Rappel de l'ordre du jour de la première partie

- Signature de la feuille de présence
- Election du bureau de l'Assemblée
- Attribution des voix au premier et deuxième collègue

- **Adoption des résolutions**
 1. Délibération sur la proposition d'une augmentation du capital par apports en numéraire.
 2. Délibération sur l'agrément de nouveaux actionnaires.

Feuille de présence première partie

Les actionnaires présents à la première partie de l'Assemblée Générale ont signé la feuille de présence qui est annexée au présent procès-verbal.

Élection du bureau de l'assemblée

A été élu à l'unanimité des voix en tant que Président de l'assemblée, M. Axel DE HAAS.

Ont été élues à l'unanimité des voix en tant que scrutateur et secrétaire, Mme Monique LABARTHE et Mme Katia RAKBA.

Attribution des voix au premier et deuxième collègue

Les voix revenant au premier et deuxième collègue sont attribuées suivant les dispositions des statuts.

Les membres du bureau constatent que d'après la feuille de présence, les associés présents totalisent un nombre de voix suffisant pour que l'assemblée puisse délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

Adoption des résolutions

- Résolution n° 1

Délibération sur la proposition d'une augmentation du capital par apports en numéraire

Le capital de 904 450 euros étant entièrement libéré, la société « Terres Communes » procède en date de la présente délibération à une augmentation de son capital par apports en numéraire à hauteur de la somme de 31 000 Euros représentant 620 actions d'une valeur nominale de 50 Euros chacune. Cette augmentation est détaillée dans le tableau suivant.

| Nom | Nombre de titres | Montant |
|--|------------------|--------------|
| Pierre SOKOLOFF | 100 | 5000 |
| Claudine SOKOLOFF | 100 | 5000 |
| Dominique BARTHOLI | 20 | 1000 |
| Christine MEAD | 30 | 1500 |
| Association CARACOLES DE SUC | 10 | 500 |
| Eric VIGNON | 10 | 500 |
| <i>Total actionnaires</i> | <i>270</i> | <i>13500</i> |
| <i>Nouveaux actionnaires (voir ci dessous)</i> | <i>350</i> | <i>17500</i> |
| TOTAL GENERAL | | 31000 |

Résolution adoptée à l'unanimité des voix

• Résolution n° 2

Délibération sur l'agrément de nouveaux actionnaires

L'assemblée des associés agréée les nouveaux actionnaires suivants et leur attribue un nombre d'actions d'une valeur nominale de 50 Euros, selon leur apport :

- apports nouveaux

| Nom | Prénom | Adresse | Mail/tel | Nbre de parts | Montant en euros |
|----------------------------|------------------------------------|---|---------------------------------|---------------|------------------|
| RIGOUSTE | Mathieu | Cz G.Beretta, 81 bis Bd de Suisse, 31200 Toulouse | mathieurigouste@free.fr | 10 | 500 |
| BERCHADSKY | Claude | Place des Maurins 131920 Allauch | claud.berchadsky@free.fr | 40 | 2000 |
| PARENT | Pierre | Bois Bas 34210 Minerve | pierreparent2004@yahoo.fr | 20 | 1000 |
| GEHIN | Sylvie | 379 rte de Forges 31370 Plagnole | | 30 | 1500 |
| Asso JEU TERRIEN | Rep : Monique LABARTHE, trésorière | BP 39 84240 La Tour D'aigues | Labarthe.monique39@orange.fr | 20 | 1000 |
| MEGGLÉ | Ninon | 4 rue Viala 83400 Hyeres | colorsofninon@hotmail.fr | 200 | 10000 |
| BOURILLON | Amélie | Bois Bas 34210 Minerve | ameliebourillon@hotmail.com | 10 | 500 |
| Assoc LA CHEVRE ET LE CHOU | Rep : Aline Charlet, Présidente | Rue principale 09160 Lacave | lachevrelechou@gmail.com | 10 | 500 |
| BERCHADSKY | Yves | Rue Ste Sophie Marseille | yves.berchadsky@univ-cezanne.fr | 10 | 500 |
| TOTAL | | | | 350 | 17500 |

Résolution adoptée à l'unanimité des voix

Rappel de l'ordre du jour de la deuxième partie

- signature de la feuille de présence par les nouveaux actionnaires présents
- Election du bureau de l'Assemblée
- Attribution des voix au premier et deuxième collègue

- **Résolutions :**
 1. Approbation du rapport du Commissaire aux Comptes
 2. Approbation des comptes de la société pour l'exercice 2008
 3. Quitus au président pour la gestion de la société pendant l'exercice 2008
 4. Investissements 2009 supérieurs à 20 000 euros
 5. Proposition d'une fixation du capital social maximum de la société à un montant de 2 millions d'euros. (Résolution entraînant une modification des statuts)
 6. Approbation d'un Transfert Universel de Patrimoine de la SAS Bel Horizon vers la SAS Terres Communes
 7. Renouvellement des conventions de la *SCOP Cravirola*, de l'association *FAR* et l'association *Caracolès de Suc et d'autres lieux*.

- **Questions diverses**

Feuille de présence deuxième partie

Les actionnaires présents à la deuxième partie de l'Assemblée Générale ont signé la feuille de présence qui est annexée au présent procès-verbal.

Les voix revenant au premier et deuxième collègue sont attribuées suivant les dispositions des statuts.

Il est constaté que les associés votants totalisent un nombre de voix suffisant pour que les questions figurant à l'ordre du jour puissent être votées.

Élection du bureau de l'assemblée deuxième partie

A été élu à l'unanimité des voix en tant que Président de l'assemblée, M. Axel DE HAAS.

Ont été élus à l'unanimité des voix en tant que scrutateur et secrétaire, Mme Dominique LABARTHE et Mme Katia RAKBA.

Les membres du bureau constatent que d'après la feuille de présence, les associés présents (voir annexe 2) totalisent un nombre de voix suffisant pour que l'assemblée puisse délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

Attribution des voix au premier et deuxième collègue

Les voix revenant au premier et deuxième collègue sont attribuées suivant les dispositions des statuts.

Les membres du bureau constatent que d'après la feuille de présence, les associés présents totalisent un nombre de voix suffisant pour que l'assemblée puisse délibérer sur les questions figurant à l'ordre du jour.

Adoption des résolutions

- Résolution 1: approbation du rapport du Commissaire aux Comptes
Résolution adoptée à l'unanimité des voix : Après lecture à haute voix du rapport du Commissaire aux comptes, l'assemblée des associés approuve ledit rapport.
- Résolution 2 : approbation des comptes de la société pour l'exercice 2008
Résolution adoptée à l'unanimité des voix : Après présentation et commentaire des comptes de bilan et de résultat de la société par le Président, l'assemblée des associés approuve les comptes de la société pour l'exercice 2008.
- Résolution 3 : Quitus au président pour la gestion de la société pendant l'exercice 2008
Résolution adoptée à l'unanimité des voix : Après présentation du rapport de gestion par le Président, l'assemblée des associés donne quitus au Président pour la gestion de la société pendant l'exercice 2008
- Résolution 4 : investissements 2009 supérieurs à 20 000 euros
Suite au fait qu'aucun investissement supérieur à 20 000 Euros n'est projeté durant l'exercice 2009, la résolution n°5 n'a pas été présentée au vote de l'assemblée des associés.
- Résolution 5, entraînant une modification des statuts : proposition d'une fixation du capital social maximum de la société à un montant de 2 millions d'euros.
Résolution adoptée à l'unanimité des voix : Après explication de la nécessité juridique et fiscale de cette résolution par le président, L'assemblée des associés approuve la fixation d'un capital social maximum de la société à 2 millions d'euros.
- Résolution 6: Approbation d'un transfert Universel de patrimoine de la SAS Bel Horizon vers la SAS Terres Communes, son actionnaire unique.
- Résolution adoptée à l'unanimité des voix : l'assemblée approuve le transfert Universel de Patrimoine de la SAS Bel Horizon vers la SAS Terres Communes, son actionnaire unique.
- Résolution 7 : Renouvellement des conventions de la *SCOP Cravirola*, de l'association *FAR* et l'association *Caracolès de Suc et d'autres lieux*.
- Résolution prise à l'unanimité : L'assemblée renouvelle temporairement jusqu'à l'assemblée suivante, les conventions de la la *SCOP Cravirola*, de l'association *FAR* et de l'association *Caracolès de Suc et d'autres lieux*.

Questions diverses :

Aucune question n'a émané de l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne prenant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Minerve, le 30 mai 2009

Le Président de l'assemblée

Le secrétaire

Le scrutateur
